



Règlement financier 1^{ère} – Terminale

Tarifs 2021-22

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

	Tarif (10 mensualités)	Tarif famille nombreuse (*) (10 mensualités)
Contribution (**)	109 € Normal 125 € Solidaire 99 € Minoré	92 €
Internat Garçons Avec cafétéria Site de Saint-Joseph (pension complète)	373 €	
Internat Filles (***) Avec cafétéria Site de l'Aqueduc (pension complète)	325 €	

(*) Le "**Tarif famille nombreuse**" est accordé automatiquement aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes. Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

(**) Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel

(***) Pour les **filles internes**, prévoir une contribution supplémentaire de l'ordre de 120 € pour les transports entre l'internat et le site de Saint-Joseph (à verser en juillet à Trans' CoVe).

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier
ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.**

I. Facturation.

Modalités de règlement.

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 70 € le 5 septembre (sauf internes : 300 €). Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire, interne.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci devront être effectués en début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril).

2. Acompte.

Un acompte de 90 € est demandé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant (à partir de 3 enfants : 180 € au total). Il est déduit de votre facture.

Les élèves sont équipés de tablettes et manuels numériques. Des indications seront données à la rentrée.

3. Autres frais.

➤ **Cafétéria.**

La carte d'accès au système de restauration s'appuie sur un compte prépayé que l'on peut créditer par paiement en ligne sur Ecole Directe (à privilégier) ou bien à l'accueil de l'Établissement (par chèque ou en espèces). Seules sont débitées les prestations consommées.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé à l'Établissement. Si l'élève doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

➤ **Internat.**

L'internat accueille les garçons (à partir de la 6^{ème}) sur le site de Saint-Joseph, 105 rue Duplessis.

L'internat accueille les filles (à partir de la 6^{ème}) sur le site de l'Aqueduc, 459 avenue Jean Moulin.

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, la demi-pension du midi et du soir, le goûter et l'étude surveillée. Des activités sont proposées le mercredi après-midi.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 6 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la restauration donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 30 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de l'hébergement donneront lieu à un avoir sous déduction d'un forfait de 20%. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas de départ anticipé de l'élève, tout mois commencé est dû en totalité.

➤ **Association Sportive.**

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'Établissement et ont lieu dans l'Établissement. La cotisation de 30 € par an (montant précisé à la rentrée) couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

➤ **Abonnement Kwyk.**

Pour les élèves qui ont spécialité ou option mathématique, le site pédagogique « Kwyk » permet à chacun de faire des exercices autocorrigés, de s'évaluer, de progresser à son rythme et de bénéficier de tutoriels de façon autonome. Le suivi est personnalisé de la 6ème à la Terminale ; il permet également de revoir des notions de l'année précédente, et de réviser avant la rentrée suivante puisque l'abonnement est valide de la rentrée au 31 août.

L'abonnement de 10 € par an est porté directement sur la facture.

➤ **Espace Numérique de Travail : E.N.T.**

Chaque élève est abonné à l'E.N.T. d'Ecole Directe pour toute l'année 2021-22. L'abonnement est compris dans la scolarité.

➤ **Sorties scolaires, activités.**

Si des sorties ou des activités sont proposées au cours de l'année, le règlement se fera directement en classe.

➤ **Cours d'Anglais facultatifs.**

Une préparation à l'examen FCE (First Certificate in English) de Cambridge est dispensée par des enseignants rémunérés par l'Établissement (1h / semaine).

Le tarif de cette préparation est de 130 € ; il est porté sur la facture annuelle.

Pour ceux qui passeront l'examen, un prix sera demandé au moment de l'inscription, qui sera facturé par l'Établissement pour le compte de Wall Street Institute. Ce coût dépend du niveau de l'examen. Le tarif n'est pas connu à ce jour mais est d'environ 230 €.

➤ **Sciences :**

- En 1^{ère} spécialité SVT, un stage de géologie sera organisé durant le 1^{er} trimestre. Le coût serait autour de 230 €.
- D'autres stages scientifiques sont actuellement à l'étude.

4. Possibilité d'aide financière.

➤ **Bourse nationale de Lycée** : renseignements à demander au secrétariat en mars.

➤ **Aides de l'Établissement** : en complément des Bourses nationales, l'Établissement est à votre écoute pour mettre en place des solutions d'aide en cas de difficultés (perte d'emploi, ...). S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier. La commission d'attribution statuera au vu du dossier et des pièces justificatives courant octobre et en février/mars.

5. Association des Parents d'Elèves (APEL).

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, **la cotisation sera portée automatiquement sur la facture.**

Le montant pour l'année scolaire 2021-22 est de 22 € par famille.